

# ***Le Transport sur Mérignac***

dassault-cfdt-mrgc@wanadoo.fr

Après des mois de silence sans concertation avec les organisations syndicales représentées sur le site, la direction a présenté son projet de transport des salariés :

- Une réunion « transport » avec les chefs de bus et une personne par organisation.
- Une présentation en CE.

Bref, la CFDT vous informe et souhaite décrypter avec vous le fond de ce projet.

Les bases du projet :

- Suppression de 4 lignes de bus actuelles, soit 240 000 €/an pour 52 personnes en moyenne
- Utilisation des transports en commun régulier de la CUB ou autres
- Mises en place progressives d'1 bus DASSAULT à 3 points de ramassage proches :
  1. La gare SNCF de Gazinet-Cestas. Mise en place début Juin. Trajet direct.
  2. La gare CITRAM de Carbon-Blanc. Mise en place courant Juillet. Trajet direct.
  3. La gare CITRAM de Blanquefort. Mise en place courant Juillet. Trajet identique à l'ancienne ligne.
- Utilisation de la ligne de bus du site de Martignas, entre le Terminus de TRAM de Mérignac (église/centre) et un arrêt proche de l'entrée principale du site de Mérignac. Mise en place fin Avril.
- Prise en charge par l'entreprise de 50 % de vos abonnements aux lignes régulières (trains, TRAM ou bus) entre votre logement et le site.
- DASSAULT-AVIATION ne se veut pas une entreprise de transport des salariés, dicit le directeur.  
*Cependant, les lois LAURE et SRU incitent par des aides les entreprises à mettre en place des alternatives à la voiture au travers des Plans de Protections de l'Air et des Plans de Déplacements d'Entreprises.*

## **La CFDT a déploré :**

- le refus de la direction de mettre en place un groupe de travail sur le sujet. En effet, les propositions des organisations syndicales auraient permis une meilleure prise en compte des besoins des salariés.
- le manque de souplesse de ce projet. En effet, d'un côté, l'accord sur l'APTT pour les non-cadres tout comme le rythme de travail des cadres se veut souple et de l'autre, les transports publics ont plusieurs horaires de passage. La CFDT ne comprend pas qu'une seule navette puisse être proposée pour prendre ou déposer les salariés. Nous aurions préféré une possibilité de 2 plus petites navettes entre les 3 points de ramassage et le site.
- les temps de trajet parfois plus longs pour certains salariés.

Quelques exemples de temps de trajet :

- Arcachon départ Aller du TER à 6h46 : 1h08, arrivée Retour à 17h33 : 1h18
- St André-de-Cubzac départ Aller du bus à 6h28 : 1h26, arrivée Retour à 17h40 : 1h25
- Portets départ Aller du TER à 6h24 : 1h30, arrivée Retour à 17h56 : 1h41

**Par contre**, ce nouveau mode peut vous inciter à utiliser les transports en commun, donc à diminuer votre coût mensuel de transport (carburant, amortissement du véhicule, assurance du véhicule) et à diminuer vos risques d'accident.

Quelques exemples de tarif d'abonnement : Arcachon 34,90€/mois, Pauillac 47,90€/mois, Libourne 45,20€/mois, Portets 36 €/mois.

**Pour la CFDT**, ce nouveau mode de transport peut devenir une alternative qui favoriserait l'ensemble des salariés. C'est pour cela que chacun de vous doit étudier son propre cas.

La CFDT suivra ce dossier afin de déterminer si ce nouveau mode sera un plus ou un moins, malgré l'existence de solutions complémentaires comme le co-voiturage et le vélo.

Nous rappelons, par exemple, que les remboursements à des abonnements hebdomadaires de location de vélos urbains doivent être pris en charge toujours aux 50 % (mini légal) par l'entreprise.

Notre démarche est axée sur l'éco-responsabilité pour mieux garantir le développement durable du transport des salariés chez DASSAULT-AVIATION.

La CFDT s'engage à porter vos revendications afin de rendre encore applicable ce nouveau mode de transport. N'hésitez pas à nous rendre visite au local ou à nous contacter pour en débattre :

- Michel DESCHAMPS tel : 1659
- Marc MORISSET tel : 9980
- Eric ROUQUIE tel : 9127